

**Pôle aménagement environnement
et transports**

Personne chargée du dossier :
Céline Pincemin
Direction transports et déplacements
Tél. : 02 90.74.73.10

Monsieur Le Maire
Mairie de Quéven
Place Pierre Quinon
56 531 QUEVEN

 2 9 JAN. 2018		
Suivi - Réponse	LWA	
Copie(s)/services		
Copie(s)/élus		
Commentaires		

Lorient, le **2 5 JAN. 2018**

Objet : Avis modification n° 3 PLU

Monsieur Le Maire,

Vous m'avez soumis la proposition de modification du PLU n° 3 relative à la réalisation d'un programme de logements en densification du tissu urbain existant.

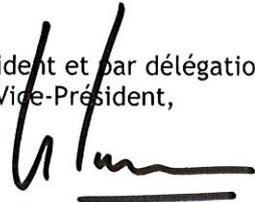
Le projet présenté dans le rapport ne contrarie pas les déplacements dans l'agglomération.

J'attire votre attention sur certains points de vigilance :

- Les circulations de piétons et cyclistes devront être assurées sur le site et en liaison avec le reste de la commune (notamment l'accès aux stations bus) pour assurer la continuité des cheminements.
- La qualité des aménagements à destination des piétons, personnes à mobilité réduite et cyclistes est primordiale pour une déambulation en sécurité et de manière plaisante (qualité des revêtements, éclairage, pentes et intégration paysagère pour développer le plaisir de se déplacer).
- Les règles relatives à la réalisation de stationnements sécurisés pour les cycles sont précisées dans les documents issus de la loi ALUR (article 12, normes aux 1^{er} juillet 2017). Ces dispositions ont pour objectif de favoriser l'usage de ce mode de déplacement.
- Il en est de même pour les stationnements des personnes à mobilité réduite, les véhicules électriques et les espaces réservés aux co-voitureurs.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,


Olivier LE LAMER